



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 23

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act;*

(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act;*

(M. le ministre GOERTZEN)

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act.*

(M. le ministre GOERTZEN)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre KLEIN, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), M. le ministre NESBITT, M. MALOWAY et M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour qu'elles reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

M. le ministre CULLEN propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le ministre CULLEN intervient. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.

**Mardi 7 mars 2023**

---

M. le *ministre* CULLEN remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, le message suivant :

Winnipeg, le 7 mars 2023

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Anita NEVILLE

(Document parlementaire n° 11)

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* GOERTZEN propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 15 h 34 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger